

Image not found or type unknown



Comment prouver que mon fils n'habite plus chez moi

Par **nina**, le **31/05/2012** à **21:50**

Bonjour,
j'ai reçu un courrier d'un huissier qui me demande de fournir une preuve que mon fils de 26ans n'est plus domicilié chez moi. sinon il procédera à la saisie de mes biens. mon fils a quitté le domicile parental à l'age de 18ans, il habite avec sa copine par contre il n'a pas changer d'adresse sur la carte d'identité.
merci de me dire comment faire pour prouver que mon fils n'habite plus chez moi.
un grand merci.

Par **cocotte1003**, le **01/06/2012** à **19:17**

bonjour, vous donne à l'huissier l'adresse de son nouveau logement, cordialement

Par **nina**, le **01/06/2012** à **22:07**

Bonsoir,
merci pour la réponse.
mon fils a quitté le domicile à l'age de 18ans, je n'ai pas son adresse. on est en rupture. je sais qu'il est au chômage, il y a juste son courrier qui arrive chez moi